

- Destinataires :** Au personnel clinique de l'ICM
- Expéditeurs :** L'équipe de prévention et contrôle des infections (PCI) et la chef du département de pharmacie
- Date :** Le 14 octobre 2025
- Objet :** Démarche à suivre pour la vaccination des patients contre l'influenza et le pneumocoque 2025-2026
-

À partir du 15 octobre, il sera à nouveau possible d'offrir aux patients et aux proches-aidants la vaccination contre l'influenza lors du congé au domicile. Le vaccin contre le pneumocoque est aussi disponible sur demande. Ces vaccins sont disponibles sur demande pour les proches-aidants ne pouvant l'obtenir en externe (Clic Santé : <https://portal3.clicsante.ca/>, ou CLSC).

Voici les recommandations de la PCI en lien avec la vaccination des patients et proches-aidants :

- Attendre 2 semaines après tout autre vaccin;
- Attendre 2 semaines après la fin de symptômes grippaux, ou après un résultat de test positif à un virus respiratoire;
- Attendre 2 semaines après une transfusion sanguine (sauf si c'est un traitement régulier);
- En post opératoire attendre idéalement 14 jours post-op et minimalement 5 jours post-op.

Voici la procédure à suivre pour la vaccination:

1. Compléter le recto-verso de l'ordonnance pré-imprimée (OPI) 2.51 « Évaluation et enregistrement Vaccins contre l'influenza et le pneumocoque » adressographiée.
*****Assurez-vous d'inclure le **site d'administration**, le nom du vaccinateur en **lettres moulées** avec le **# de permis**;*****
2. Préparer le vaccin :
 - a. Influenza : fioles dans le frigo de l'unité de soins (excepté au 3^e Centre);
 - b. Pneumocoque : fioles disponibles sur demande (numériser l'OPI 2.51 à la pharmacie);
3. Compléter la feuille de décompte des vaccins (dans le sac avec la fiole de vaccins au frigo);
4. Envoyer une copie de l'OPI 2.51 à l'adresse vaccination.influenza@icm-mhi.org (adresse dans les imprimantes des unités) pour les vaccins influenza ou pneumocoque.
5. Laisser une copie de l'OPI 2.51 au dossier du patient;
6. Remettre au patient la fiche de renseignements et la preuve de vaccination.

L'ensemble de la documentation sur la vaccination se retrouve dans *Documents cliniques*.